



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 6 octobre 1792.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Ratisbonne, ce 17 septembre.* M. Caillard, jusqu'ici ministre de France résidant en cette ville, est enfin parti samedi dernier à deux heures après midi. Son passe-port d'Empire est daté du 11, & n'est valable que pour huit jours. Quelques-uns des principaux ambassadeurs se sont plaints, dit-on, de ce que la ville n'a pas pressé avec plus d'activité & de zèle l'éloignement de ce ministre. La ville s'est excusé sur ce qu'elle n'avoit pas reçu comme elle s'y attendoit, une réquisition formelle de l'assemblée des états de l'Empire, qui avoit à la vérité parlé à la ville, en termes généraux des mesures à prendre contre M. Caillard, mais sans demander son éloignement d'une manière positive. — Au reste M. Caillard n'est pas le seul Français qui soit traité avec cette rigueur : toutes les personnes de cette nation qui se trouvent ici, à l'exception d'un très-petit nombre, sont obligés de partir.

## FRANCE.

*De Châlons, ce 2 octobre.* Toutes les lettres qui viennent ici, sans excepter la vôtre, marquent de l'étonnement de notre victoire ; c'est une injure, car c'est douter de notre courage ; n'importe, n'en concevez néanmoins pas mauvaise idée du duc de Brunswick, c'est un grand homme de guerre. Le lendemain de sa retraite, je me suis transporté à son camp ; je l'ai trouvé dans la plus avantageuse position : il étoit placé sur une montagne, qui en domine quatre autres, qui l'environnent ; la redoute étoit admirable ; aussi ont-ils soutenu l'attaque de Dumouriez avec vigueur, & je crois que toutes nos forces réunies n'eussent point été capables d'expulser l'ennemi s'il eut eu des vivres. Comment, dites-vous, ce grand général s'engage sur terre étrangère sans provision. Voilà les Parisiens ; ils jugent toujours légèrement : novices que vous êtes, faut-il vous dévoiler les manèges des cours ? Le roi de Prusse devoit trouver un accès facile dans

toutes les places où il passeroit, des vivres à volonté, & sur-tout de l'argent. Si la liste civile n'eût pas été supprimée, avec tant de secours, nous allions à coup sur à la boucherie, ou nous n'avions de salut que dans l'agilité de nos jambes. Cette intelligence une fois rompue la victoire a été à nous. Eh bien ! le croiriez-vous, je la pleure quand je pense que nous nous sommes battus contre des hommes qui mourroient de faim ; depuis que j'ai vu leur champ jonché de morts, les corps enterrés pêle-mêle, les chevaux jettés sur les hommes qu'on venoit de déposer dans la terre, tous ces lieux ne m'inspirent qu'horreur & tristesse. Je souhaite que nous quittions bientôt ce champ de carnage ; je crains que la peste ne s'y fasse sentir, je la regarderois comme certaine si nous étions en été.

*De Marseille, ce 28 septembre.* Nous avons pensé voir renouveler ici les horreurs du deux septembre à Paris. Il s'étoit formé un complot d'aller massacrer les prisonniers ; heureusement, notre municipalité a été prévenue à temps de ce projet ; & comme on lui objectoit que la capitale a cru important, pour le salut public, de faire tuer tous les prisonniers, & avoit invité les autres villes à en faire autant, elle a fait faire une proclamation, où entr'autres choses elle dit :

« Quel seroit en effet le prétexte qui pourroit le légitimer ? Est-ce l'exemple des habitans de la capitale ? Mais Marseille ne recèle pas dans son sein des légions de chevaliers du poignard. Les armées combinées des tyrans de Vienne & de Berlin ne menacent pas ces murs. Les Marseillois ne sont pas réduits comme leurs frères de Paris, à la dure nécessité de partir en corps pour l'exterminer, ou périr en défendant leur liberté. Les particuliers arrêtés & détenus à Marseille n'ont pas le caractère des grands conspirateurs que la nation entière désignoit depuis long-temps ; parmi eux il en est même qu'on assure être parfaitement innocens ; & quels regrets pourroient jamais adoucir la douleur des bons citoyens, s'ils voyoient l'innocent confondu

avec le coupable, enveloppé dans les punitions réservées à celui-ci ! Une pareille idée révolte l'humanité ; & c'est en son nom que nous cesserons de demander que la justice seule frappe les têtes des coupables, & venge l'innocence reconnue. »

*Paris.* Rien ne consacre mieux les principes d'égalité, dont la France fait actuellement profession, que le choix du citoyen Pache, pour le ministère de la guerre. Jamais l'ancien régime ne l'eût élevé à cette dignité, non pas que les individus de l'ancien régime méconussent son mérite ; mais parce que leur gloriole eût été humiliée, de placer au même rang qu'eux, l'homme qui, sans avoir de naissance, n'auroit produit pour titre de recommandation, que des vertus & des lumières. Après une jeunesse entièrement livrée à l'étude, le premier pas que le citoyen Pache fit dans le monde, fut d'être l'instituteur du duc de Castries. La douceur de son caractère, ses talens, ses connoissances le rendirent bientôt, non-seulement l'ami de son élève, mais l'ami & le guide de toute la maison. Le maréchal est nommé au ministère de la marine, Pache devient son conseil inséparable. Pendant que le ministre se livroit à la distraction des audiences, ou des plaisirs, le docile Pache préparoit le travail, tâchoit de saisir un moment pour le faire approuver, & venoit y mettre la dernière main, dès que l'approbation étoit donnée, ce qui allongeoit le plus les discussions ; ce n'étoit pas qu'il se trompât sur les moyens qu'on devoit employer, sa franchise l'empêchoit seulement de saisir, ou de se prêter aux petits intérêts qui nuisent toujours au bien public. La philosophie du C. Pache n'est point en discours, c'est un philosophe en action : une vie aussi esclave & aussi éloignée de ses principes ne pouvoit pas lui convenir long-temps, aussi demandoit-il sans cesse sa retraite. Le besoin qu'on avoit d'un travailleur de son espèce, faisoit user de plusieurs prétextes honnêtes & caressans pour le retenir. Tant de travaux prirent sur sa santé. Les médecins le condamnèrent au repos qu'il désiroit tant ; alors

il quitte la maison de Castries. Il respire, il est libre, il vole dans la Suisse. Là, caché dans un village, il mène une vie simple; il est tout entier à sa femme, qu'il aime; à ses enfans, qu'il se plaît à voir croître sous ses yeux. Il ne s'attache dans la terre de liberté qu'à oublier l'esclavage auquel il venoit de renoncer. Son dessein étoit de s'y enfevelir pour toujours, si des accidens facheux ne l'eussent ramené en France. L'année 1789 arrive, on parle d'états-généraux; cette annonce le réveille de son assoupissement. Toute une nation rassemblée est le spectacle vraiment digne d'un philosophe; il ne cherchera pas à en être acteur, mais sa curiosité le portera à en être le spectateur. Profond dans les matières d'administration, il sent mieux que personne les grandes réformes à faire. Déjà l'intrigue l'appelle: son élève, qui veut jouer un rôle dans cette grande assemblée, veut le replonger dans ses anciennes chaînes, afin de briller à ses dépens. Malheureusement l'ame du noble n'est pas au même degré d'élevation que l'ame du philosophe; on propose de petites menées, des cabales sourdes, toutes tendantes à affermir les peuples. Pache s'indigne, brise tout lien d'amitié avec son élève, & ne s'occupe plus que d'être le témoin oisif d'une révolution qui délivroit la France du joug qu'elle portoit depuis quatorze siècles. Malgré sa joie, Pache seroit demeuré dans son obscurité si le C. Roland, qui a cru faire un présent à une nation régénérée, n'eût fixé les regards du public sur cet homme modeste.

§. *Charles Vilette à l'auteur* Un ennemi malade est un homme en faveur duquel l'humanité, réclame la générosité française. Mais je crois qu'il seroit très-dangereux de prolonger les soins à donner aux malades que les Prussiens ont abandonnés dans leurs hôpitaux. La dissenterie épidémique peut produire une contagion qui se propageroit & arriveroit de proche en proche jusques dans l'intérieur de la république.

Je serois d'avis qu'on autorisât les Prussiens à ve-

nir donner des secours à leurs malades. On pourroit même y ajouter le bienfait de leur fournir des alimens frais & des remèdes. C'est à vous, cher patriote, à faire valoir cette idée, qui a déjà la sanction de nos grands médecins.

§. *Claude Feriol à la Vedette*. Vedette! je te dénonce les abus intolérables dont je suis le témoin presque chaque jour. Il arrive dans notre maison & dans celles de nos voisins, de prétendus commissaires de la section, soutenus de trois ou quatre hommes à piques, chargés de visiter par-tout si nous n'avons point de selles, brides & autres ustenciles propres au service de la nation. Je me fers des propres termes des susdits commissaires. Ils gourmandent les domestiques, s'emparent le matin des chevaux tout équipés, les renvoyent le soir haletans & couverts de sueurs, & gardent les brides, les selles & tout l'équipage dont ils vous donnent bravement un reçu.

« D'après toutes ces vexations, toutes ces rapines, soi-disant patriotiques, faut-il s'étonner de voir Paris abandonné par tous ses habitans & le commerce tomber dans la plus mortelle langueur? faut-il s'étonner qu'au jour de nos triomphes, des amis sincères de la révolution s'éloignent de leurs foyers, dans la crainte d'une nouvelle Saint-Barthelemy? On cherche à persuader à la multitude que l'époque en est fixée à l'arrivée des Marseillois. Mes compatriotes sont indignés de pareils soupçons. Bons & honnêtes Parisiens, pourquoi cinquante scélérats ont ils, le 2 septembre, osé profaner en votre présence les asyles de la loi? Cette horrible journée est toute entière à eux. La mémorable & glorieuse journée du 10 août est aux intrépides & généreux Marseillois.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du Citoyen Perion.

Séance extraordinaire du jeudi 4 octobre, au soir.

Lecture d'une lettre des commissaires de Saint-Menehould. Les Hessois se font conduits sage-

ment à Clermont ; ils ont respecté les propriétés , à l'exception de quelques maisons qu'ils ont démolies aux environs. Le général Dillon est à la poursuite des ennemis ; il a attaqué plusieurs de leurs postes avec succès. Eloge de Dumourier & Kellermann ; comme leurs armées sont réunies , & malgré la bonne intelligence qui règne entre les généraux , les commissaires décident que le commandement général sera déferé au plus ancien. Ils envoient une lettre de change que le duc de Brunswick tiroit sur le ci devant roi. Lis ont vu le pillage & la dévastation du village de Somme-Tourbe : les habitans cherchent du pain dans les villages voisins. Il en est de même de plusieurs autres villages. Les puits , les fontaines , les ruisseaux ont été empoisonnés par les émigrés , qui y ont jetté des chevaux morts. Les commissaires donnent des secours provisoires à ces communes , & requièrent le département de la Meuse & lui enjoignent de prendre des mesures pour la salubrité de l'air , & pour faire subsister ces malheureux habitans. La colonne des émigrés étoit commandée par les frères du ci-devant roi & par le maréchal de Castries. Nos armées sont dans le meilleur état possible , il ne manque aux soldats que des habits. Les commissaires réclament qu'il leur soit donné incessamment des capottes. Renvoyé au comité de la guerre & des secours pour un prompt rapport. Envoi d'une lettre de Monsieur & du livre d'ordre des émigrés. Cambon demande que ce livre soit imprimé , affiché & distribué aux 83 départemens. Applaudi. Albitte requiert que les pages soient paraphées. Décrété. Plusieurs en demandent lecture. Quinette s'y oppose parce qu'elle seroit ennuyeuse. Demande qu'il soit extrait & imprimé. Décrété.

Les commissaires du pouvoir exécutif , envoyés à Châlons , denoncent Lacroix , procureur-syndic du département de la Marne , qui a quitté Châlons à la nouvelle de la déroute de l'armée de Dumouriez ; il s'étoit vanté de périr à son poste. Les commissaires se plaignent qu'on ignore à Châlons ce qui se passe à la convention nationale ; ils demandent qu'on leur fasse passer le bulletin , pour être lu & affiché dans le camp. On en charge le comité de correspondance.

Le C. Lacroix , ex-député , est nommé président. Les nouveaux secrétaires sont Emmanuel , Sitca , Buzot & Chatrey.

*Seance du vendredi 4 octobre.*

On décrète qu'on fera passer à Lille , un gros train d'artillerie.

Ensuite on règle plusieurs articles pour l'organisation de la Gendarmerie à cheval.

On rend compte des travaux du camp de Paris. Bertuyer , commandant du camp , est mécontent de sa disposition. On élève à cette occasion : Le camp de Paris est-il utile ? les circonstances qui changent , doivent-elles permettre de le continuer ? n'est il pas dangereux de laisser tous les jours , se former , autour de Paris , des attroupe mens aussi considérables , qui réunissent une foule d'oisifs ? Toutes ces questions sont renvoyées à une commission des six , pour se concerter avec le ministre de la guerre.

Sur une lettre du ministre de la guerre , on autorise à acheter , en Hollande & à Hambourg , des viandes fraîches ; & on rapporte le décret d'hier , qui lui défend de quitter Paris sans avoir rendu ses comptes , puisqu'il les a rendus à la législature.

Le ministre de l'intérieur rend compte qu'il a réclamé auprès des sections , l'exécution de la loi pour le mode des élections par scrutin , & qu'il paroît qu'on ne s'empresse pas de la suivre.

La section de la Croix-Rouge a arrêté deux voitures de cartouches qu'on fait aux Invalides. Le ministre de l'intérieur dit quelles se font sans ses ordres. Il paroît que c'est le ministre de la guerre qui en a donné les ordres.

Le général Estermann , arrivé ce matin des armées combinées , apporte la nouvelle qu'on continue de harceler l'ennemi , de lui prendre des villes , des charriots , des équipages , des prisonniers.

Le ministre des finances présente un mémoire sur nos ressources & nos besoins.

*A V I S.*

Toutes lettres , même celles des nouvelles qu'on voudra faire insérer , doivent être franches. Le port de celles qu'on fera supporter sera retenu sur l'abonnement.

On fouscrit à Paris au bureau de la Vedette , boulevard de la porte Saint-Martin , à celle Saint-Denis , numéro 3. Le prix de l'abonnement est de 27 livres en s'abonnant pour l'année. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.